

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
des collectivités locales*Sous-direction des finances locales  
et de l'action économique

Bureau des concours financiers (FL2)

**Circulaire du 25 janvier 2013 relative à la répartition du fonds de solidarité entre les communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) au titre de l'exercice 2013 – Recensement des dépenses réelles de fonctionnement**

NOR : INTB1300940C

*Résumé* : cette circulaire présente les modalités de recensement des dépenses réelles de fonctionnement pour la répartition du fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France et définit les dépenses réelles de fonctionnement à recenser par les préfetures.

*Pièce jointe* : deux tableaux de recensement 2013 et la liste des communes contributrices en 2011.

*Le ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris; à Messieurs les préfets des départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.*

La préparation de la répartition du fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) donne lieu, de la part de la DGCL, à un recensement des dépenses réelles de fonctionnement des communes susceptibles d'être déclarées contributrices à ce fonds.

Les règles relatives aux modalités de calcul du prélèvement alimentant le FSRIF sont prévues à l'article L. 2531-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

À cet égard, il faut préciser que le prélèvement opéré en application du II de l'article L. 2531-13 du CGCT ne peut excéder 10 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement de la commune constaté dans le compte administratif afférent au pénultième exercice (2011 pour le FSRIF 2013).

**DÉFINITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'entendent comme l'ensemble des dépenses de l'exercice budgétaire entraînant des mouvements réels.

Ces opérations répondent aux caractéristiques suivantes :

- elles donnent lieu à décaissement ;
- elles sont retracées en dépenses du budget ;
- elles sont exécutées par l'émission d'un mandat (présence au compte administratif).

Cette définition exclut par conséquent les opérations d'ordre budgétaire en dépenses et notamment les dotations aux amortissements et aux provisions.

Il faut en effet rappeler que les opérations d'ordre budgétaire en dépenses ne donnent pas lieu à décaissement. Il en est de même du déficit reporté et du prélèvement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement, au sens de la nomenclature comptable M 14 applicable aux communes et aux EPCI, correspondent donc à la somme des mouvements réels enregistrés aux comptes ou chapitres suivants :

OPÉRATION	NUMÉRO DE COMPTE ou chapitre	LIBELLÉ DU COMPTE ou chapitre	MONTANT
	011	Charges à caractère général	
+	012	Charges de personnel et frais assimilés	
+	014	Atténuations de produits	
+	65	Autres charges de gestion courante	
+	656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	
+	66	Charges financières	
+	67	Charges exceptionnelles	

OPÉRATION	NUMÉRO DE COMPTE ou chapitre	LIBELLÉ DU COMPTE ou chapitre	MONTANT
(a)	=	Sous-total 011 + 012 + 014 + 65 + 656 + 66 + 67 (a)	
	739114	Fonds de solidarité Île-de-France	
+	739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	
+	739116	Prélèvement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources	
+	72	Travaux en régie	
(b)	=	Sous-total 739114 + 739115 + 739116 + 72 (b)	
a – b	=	Dépenses réelles de fonctionnement (a – b)	

Afin de faciliter le recensement des dépenses réelles de fonctionnement, le tableau ci-dessus (et reproduit en pièce jointe) fait apparaître une partie des dépenses sous forme de chapitres globalisés (011, 012 et 014). Vous pourrez ainsi vous référer directement à la balance générale du compte administratif (État II B1/1-Mandats émis/FONCTIONNEMENT/Opérations réelles) pour compléter la première partie (a) du tableau.

En revanche, il conviendra de se référer au détail du compte administratif pour compléter la seconde partie (b) du tableau.

Celle-ci est constituée des éventuels montants inscrits aux comptes 739114 (si la collectivité était contributrice au FSRIF en 2011), 739115 (si la collectivité était soumise au prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU en 2011), 739116 (si la collectivité était soumise au prélèvement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources en 2011) et 72 (travaux en régie).

À titre d'information, la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU, a institué un prélèvement sur les ressources des communes lorsque leur proportion de logements sociaux est insuffisante. Ce prélèvement est, comme pour l'exercice 2012, à déduire des DRF.

L'article 78 de la loi de finances n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 a institué un prélèvement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources. Ce prélèvement est à déduire des DRF.

Pour chacune de ces dépenses (sauf compte 72), vous devez indiquer le montant des « crédits employés », soit la somme des « mandats émis » et des « charges rattachées » (les restes à réaliser sont à exclure).

Le montant des travaux en régie (compte 72) apparaît en recettes de la section de fonctionnement (au sein du chapitre globalisé 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections »). Comme pour les dépenses précitées, vous devez également indiquer le montant des « crédits employés », lesquels en principe sont ici constitués des seuls « titres émis ».

*Important :*

L'analyse des comptes administratifs des années écoulées montre que certaines collectivités n'imputent pas toujours correctement le montant du FSRIF qui leur est prélevé. La présentation renouvelée du tableau de recensement des DRF n'empêche pas ces erreurs d'imputation.

Deux cas doivent en particulier être précisés :

- la collectivité contributrice au FSRIF en 2011 n'a pas fait figurer le montant de sa contribution en dépenses de fonctionnement, auquel cas il n'y a pas lieu de déduire ce prélèvement des DRF ;
- la collectivité a imputé le montant de sa contribution au compte 65 (« autres charges de gestion courante ») et non à l'article 739114 qui relève du chapitre globalisé 014 (« atténuations de produits »). Dans ce dernier cas, il convient de retirer des DRF le montant du prélèvement FSRIF, bien qu'il soit incorrectement imputé.

Afin de vérifier que la collectivité a correctement imputé le montant de son éventuelle contribution au FSRIF, vous trouverez ci-joint la liste des collectivités contributrices en 2011 (tableau 3).

EXEMPLE DE RECENSEMENT DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

OPÉRATION	NUMÉRO DE COMPTE ou chapitre	LIBELLÉ DU COMPTE ou chapitre	MONTANT
	011	Charges à caractère général	38 932 271,24
+	012	Charges de personnel et frais assimilés	58 377 187,57
+	014	Atténuations de produits	5 862 348,00
+	65	Autres charges de gestion courante	20 419 928,33
+	656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00

OPÉRATION	NUMÉRO DE COMPTE ou chapitre	LIBELLÉ DU COMPTE ou chapitre	MONTANT
+	66	Charges financières	8 301 109,57
+	67	Charges exceptionnelles	190 170,98
(a)	=	Sous-total 011 + 012 + 014 + 65 + 656 + 66 + 67 (a)	132 083 015,69
	739114	Fonds de solidarité Île-de-France	5 859 387,00
+	739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	0,00
+	739116	Prélèvement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources	0,00
+	72	Travaux en régie	0,00
(b)	=	Sous-total 739114 + 739115 + 739116 + 72 (b)	5 859 387,00
a – b	=	Dépenses réelles de fonctionnement (a – b)	126 223 628,69

Il vous est demandé comme l'an passé :

- de prendre l'attache des communes concernées pour obtenir la confirmation du montant de leurs dépenses réelles de fonctionnement.
- de fournir le tableau 2 pour chaque commune et groupement conformément aux indications apportées ci-dessus.

Cette sollicitation des communes concernées permet de prévenir toute contestation portant sur le montant des DRF à l'issue de la répartition, d'éviter en cours d'année une rectification souvent coûteuse du montant des contributions et d'assurer l'information des collectivités sur le FSRIF, notamment celles qui deviendraient nouvellement contributrices en 2013.

Les données renseignées par vos soins sur état papier et sous fichier Excel devront être transmises pour le 18 février 2013 aux adresses indiquées ci-dessous.

Pour la version papier : ministère de l'intérieur, direction générale des collectivités locales, sous-direction des finances locales et de l'action économique, bureau des concours financiers de l'État, 2, place des Saussaies, 75800 Paris.

Pour la version électronique : [caroline.sauvage@interieur.gouv.fr](mailto:caroline.sauvage@interieur.gouv.fr)

Les documents papiers joints à la présente circulaire :

- le tableau 1 : il recense les dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2011 des communes susceptibles d'être déclarées contributrices en 2013.
- le tableau 2 : il permet de calculer le montant des dépenses réelles de fonctionnement de ces communes.
- le tableau 3 : il présente la liste des communes qui ont été déclarées contributrices en 2011. Les comptes administratifs 2011 de ces communes doivent faire apparaître le montant de leur contribution respective.

Toute difficulté dans l'application de la présente circulaire devra être signalée à la direction générale des collectivités locales, sous-direction des finances locales et de l'action économique, bureau des concours financiers de l'État, Caroline Sauvage, tél : 01 49 27 34 92, [caroline.sauvage@interieur.gouv.fr](mailto:caroline.sauvage@interieur.gouv.fr)

Fait le 25 janvier 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des collectivités locales,*  
 S. MORVAN

TABLEAU 1  
**Dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2011**  
**des communes susceptibles d'être déclarées contributrices en 2013**

CODE INSEE	NOM COMMUNE	FSRIF-DRF 2010	FSRIF-DRF 2011	VARIATION EN %
75056	PARIS	4 261 021 975		
77016	BAGNEAUX-SUR-LOING	2 362 963		
77018	BAILLY-ROMAINVILLIERS	8 687 911		
77111	CHESSY	6 242 764		
77121	COLLEGIEN	5 278 491		
77123	COMPANS	2 830 078		
77129	COULOMBS-EN-VALOIS	479 684		
77132	COUPVRAY	4 260 878		
77146	CROISSY-BEAUBOURG	5 515 618		
77181	FERRIERES	3 054 682		
77196	FRESNES-SUR-MARNE	755 077		
77204	GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	160 366		
77211	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	1 210 813		
77241	JUILLY	1 792 175		
77268	MAGNY-LE-HONGRE	7 424 703		
77282	MAUREGARD	1 056 836		
77291	MESNIL-AMELOT	2 369 328		
77294	MITRY-MORY	33 622 179		
77305	MONTEREAU-FAULT-YONNE	31 860 088		
77306	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	778 833		
77323	MOUSSY-LE-VIEUX	1 335 266		
77332	NANTOUILLET	335 164		
77349	OTHIS	5 417 471		
77368	POIGNY	459 202		
77369	POINCY	626 128		
77392	ROUVRES	574 694		
77448	SEPT-SORTS	312 686		
77449	SERRIS	10 371 253		
77482	VARENNES-SUR-SEINE	4 573 362		
77518	VILLIERS-EN-BIERE	555 317		
77525	VINANTES	309 816		
78029	AUBERGENVILLE	12 785 072		
78043	BAILLY	4 375 537		
78117	BUC	8 557 165		
78118	BUCELAY	2 912 198		
78133	CHAMBOURCY	8 579 488		
78143	CHATEAUFORT	1 621 740		
78164	CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES	711 300		
78168	COIGNIERES	8 332 878		
78208	ELANCOURT	32 511 979		
78238	FLINS-SUR-SEINE	2 205 537		
78291	GUERVILLE	1 955 358		
78297	GUYANCOURT	40 284 882		

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CODE INSEE	NOM COMMUNE	FSRIF-DRF 2010	FSRIF-DRF 2011	VARIATION EN %
78320	JEUFOSSE	357 398		
78343	LOGES-EN-JOSAS	1 572 447		
78350	LOUVECIENNES	10 203 629		
78356	MAGNY-LES-HAMEAUX	12 604 763		
78423	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	45 596 608		
78466	ORGEVAL	6 001 975		
78498	POISSY	60 783 153		
78501	PORCHEVILLE	4 444 854		
78524	ROCQUENCOURT	3 202 232		
78558	SAINT-ILLIERS-LA-VILLE	176 771		
78561	SAINT-LAMBERT	572 160		
78615	THIVERVAL-GRIGNON	1 287 139		
78620	TOUSSUS-LE-NOBLE	1 134 050		
78621	TRAPPES	44 483 217		
78640	VELIZY-VILLACOUBLAY	43 904 149		
78644	VERRIERE	8 899 015		
78650	VESINET	22 223 108		
78683	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	1 695 422		
78688	VOISINS-LE-BRETONNEUX	13 689 364		
91041	AVRAINVILLE	908 826		
91064	BIEVRES	7 662 553		
91136	CHAMPLAN	4 063 835		
91161	CHILLY-MAZARIN	27 447 975		
91174	CORBEIL-ESSONNES	64 918 911		
91179	COUDRAY-MONTCEAUX	3 963 799		
91340	LISSES	10 948 726		
91377	MASSY	73 553 022		
91432	MORANGIS	15 808 575		
91435	MORSANG-SUR-SEINE	404 663		
91458	NOZAY	6 490 672		
91479	PARAY-VIEILLE-POSTE	12 375 896		
91534	SACLAY	4 441 137		
91538	SAINT-AUBIN	2 022 090		
91560	SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	219 435		
91659	VILLABE	6 776 419		
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	22 076 798		
91666	VILLEJUST	3 062 856		
91679	VILLIERS-LE-BACLE	1 865 351		
91689	WISSOUS	9 222 948		
91692	ULIS	42 670 697		
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	143 470 689		
92022	CHAVILLE	22 643 961		
92024	CLICHY	111 170 841		
92026	COURBEVOIE	128 601 479		
92035	GARENNE-COLOMBES	39 689 832		
92036	GENNEVILLIERS	111 354 247		

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CODE INSEE	NOM COMMUNE	FSRIF-DRF 2010	FSRIF-DRF 2011	VARIATION EN %
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	87 437 354		
92044	LEVALLOIS-PERRET	159 526 916		
92047	MARNES-LA-COQUETTE	1 293 499		
92048	MEUDON	48 245 109		
92050	NANTERRE	184 209 186		
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	82 542 896		
92060	PLESSIS-ROBINSON	38 035 210		
92062	PUTEAUX	122 371 370		
92063	RUEIL-MALMAISON	127 211 510		
92064	SAINT-CLOUD	36 885 735		
92072	SÈVRES	26 789 878		
92073	SURESNES	79 319 678		
92075	VANVES	31 382 535		
92076	VAUCRESSON	8 841 554		
92077	VILLE-D'AVRAY	11 854 625		
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	158 219 482		
93051	NOISY-LE-GRAND	92 980 794		
93055	PANTIN	99 779 526		
93066	SAINT-DENIS	141 980 674		
93070	SAINT-OUEN	110 403 467		
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	74 548 412		
93074	VAUJOURS	10 056 522		
94003	ARCUEIL	31 515 241		
94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	38 012 298		
94015	BRY-SUR-MARNE	24 158 355		
94018	CHARENTON-LE-PONT	37 649 087		
94021	CHEVILLY-LARUE	32 821 522		
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	82 642 033		
94037	GENTILLY	26 787 086		
94041	IVRY-SUR-SEINE	120 219 293		
94054	ORLY	45 302 290		
94065	RUNGIS	21 166 386		
94081	VITRY-SUR-SEINE	132 621 937		
95051	BEAUCHAMP	13 692 861		
95088	BONNEUIL-EN-FRANCE	1 384 510		
95154	CHENNEVIERES-LES-LOUVRES	560 086		
95210	ENGHEN-LES-BAINS	28 468 503		
95212	EPIAIS-LES-LOUVRES	269 540		
95271	GENICOURT	550 129		
95371	MARLY-LA-VILLE	7 681 498		
95492	PLESSIS-GASSOT	147 891		
95510	PUISEUX-PONTOISE	369 348		
95527	ROISSY-EN-FRANCE	12 526 353		
95580	SAINT-WITZ	4 074 322		
95604	SURVILLIERS	4 389 844		
95612	THILLAY	4 873 812		

CODE INSEE	NOM COMMUNE	FSRIF-DRF 2010	FSRIF-DRF 2011	VARIATION EN %
95633	VAUDHERLAND	158 679		
95675	VILLERON	887 394		

TABLEAU 2  
**Dépenses réelles de fonctionnement 2011 pour FSRIF 2013**  
 Commune de \_\_\_\_\_

OPÉRATION	NUMÉRO DE COMPTE	LIBELLÉ DU COMPTE	MONTANT
	011	Charges à caractère général	
+	012	Charges de personnel et frais assimilés	
+	014	Atténuations de produits	
+	65	Autres charges de gestion courante	
+	656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	
+	66	Charges financières	
+	67	Charges exceptionnelles	
(a)	=	Sous-total 011 + 012 + 014 + 65 + 656 + 66 + 67 (a)	0,00
	739114	Fonds de solidarité Ile-de-France	
+	739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	
+	739116	Prélèvement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources	
+	72	Travaux en régie	
(b)	=	Sous-total 739114 + 739115 + 739116 + 72 (b)	0,00
a - b	=	Dépenses réelles de fonctionnement (a - b)	0,00

TABLEAU 3  
**Communes déclarées contributrices au FSRIF en 2011**

EXERCICE	CODE INSEE	NOM COMMUNE	CONTRIBUTION TOTALE 2011
2011	75056	PARIS	103 545 053
2011	77282	MAUREGARD	40 190
2011	77123	COMPANS	250 918
2011	77369	POINCY	29 846
2011	77291	MESNIL-AMELOT	457 728
2011	77294	MITRY-MORY	602 483
2011	77448	SEPT-SORTS	33 992
2011	77306	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	38 215
2011	77211	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	59 099
2011	77518	VILLIERS-EN-BIERE	27 878
2011	77368	POIGNY	21 647
2011	77016	BAGNEAUX-SUR-LOING	118 791
2011	77059	BUSSY-SAINT-MARTIN	19 095
2011	77146	CROISSY-BEAUBOURG	137 528
2011	77132	COUPVRAY	225 633
2011	77268	MAGNY-LE-HONGRE	180 601
2011	77111	CHESSY	312 865
2011	77121	COLLEGIEN	108 695
2011	77449	SERRIS	309 537

---

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

---

EXERCICE	CODE INSEE	NOM COMMUNE	CONTRIBUTION TOTALE 2011
2011	78558	SAINT-ILLIERS-LA-VILLE	7 239
2011	78291	GUERVILLE	82 103
2011	78501	PORCHEVILLE	227 929
2011	78381	MAULETTE	22 237
2011	78118	BUHELAY	136 628
2011	78238	FLINS-SUR-SEINE	109 984
2011	78683	VILLIERS-SAINT-FREDERIC	79 690
2011	78561	SAINT-LAMBERT	20 335
2011	78168	COIGNIERES	824 708
2011	78498	POISSY	1 351 633
2011	78620	TOUSSUS-LE-NOBLE	50 517
2011	78640	VELIZY-VILLACOUBLAY	4 288 907
2011	78423	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	1 565 548
2011	78117	BUC	450 912
2011	78343	LOGES-EN-JOSAS	77 686
2011	78143	CHATEAUFORT	43 363
2011	91340	LISSES	505 445
2011	91648	VERT-LE-GRAND	119 842
2011	91435	MORSANG-SUR-SEINE	21 067
2011	91179	COUDRAY-MONTCEAUX	190 304
2011	91041	AVRAINVILLE	33 977
2011	91064	BIEVRES	182 250
2011	91534	SACLAY	181 588
2011	91538	SAINT-AUBIN	89 516
2011	91560	SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	11 460
2011	91666	VILLEJUST	153 179
2011	91689	WISSOUS	427 625
2011	91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	931 321
2011	91432	MORANGIS	331 614
2011	91458	NOZAY	284 183
2011	91479	PARAY-VIEILLE-POSTE	610 106
2011	91136	CHAMPLAN	208 011
2011	92062	PUTEAUX	5 882 917
2011	92063	RUEIL-MALMAISON	2 897 170
2011	92026	COURBEVOIE	6 105 056
2011	92044	LEVALLOIS-PERRET	5 523 863
2011	92051	NEUILLY-SUR-SEINE	4 029 300
2011	92064	SAINT-CLOUD	1 187 582
2011	92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	7 359 514
2011	92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	3 626 551
2011	92047	MARNES-LA-COQUETTE	66 538
2011	93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	3 200 926
2011	94065	RUNGIS	3 124 338
2011	95212	EPIAIS-LES-LOUVRES	11 778
2011	95154	CHENNEVIERES-LES-LOUVRES	12 943
2011	95371	MARLY-LA-VILLE	186 714

---

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

---

EXERCICE	CODE INSEE	NOM COMMUNE	CONTRIBUTION TOTALE 2011
2011	95088	BONNEUIL-EN-FRANCE	69 764
2011	95492	PLESSIS-GASSOT	8 076
2011	95527	ROISSY-EN-FRANCE	638 222
2011	95633	VAUDHERLAND	7 095
2011	95141	CHARMONT	1 106
2011	95271	GENICOURT	29 032
2011	95510	PUISEUX-PONTOISE	18 567